

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1. Identification

Identificateur de produit SENTRY Mouillant et adhésif non ionique LPA 28343

Autres moyens d'identificationPas disponible.Usage recommandéFor agricultural useRestrictions d'utilisationAucun(e) connu(e).

Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur

Fabricant

Nom de la société Norac Concepts Adresse boîte postale 31097

Guelph, ON N1H 8K1

Téléphone 519-821-3633

Courriel info@noracconcepts.com

Numéro de téléphone

d'urgence

613-787-5620

Fournisseur Voir ci-dessus

2. Identification des dangers

Dangers physiquesLiquides inflammablesCatégorie 3Dangers pour la santéToxicité aiguë, voie oraleCatégorie 4Lésions oculaires graves/irritation oculaireCatégorie 1

Dangers environnementaux

Éléments d'étiquetage

Non classé.



Mention d'avertissement Mention de danger

Conseil de prudence

Danger

Liquide et vapeur inflammables. Provoque de graves lésions des yeux. Nocif en cas d'ingestion.

Prévention

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Utiliser du matériel électrique, de ventilation et d'éclairage antidéflagrant. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles. Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques. Porter des gants, vêtements de protection, équipement de protection des yeux et du visage. Se laver soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Intervention

En cas d'incendie : utiliser un agent d'extinction approprié. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou médecin. EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de

malaise. Rincer la bouche.

Stockage

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Élimination

Éliminer le récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et

internationale.

Autres dangers

Aucun(e) connu(e).

Renseignements supplémentaires Classement conformément au règlement du SIMDUT de Canada 2015.

Exempt - Produit Enregistré - (LPA 28343).

Ce produit n'est pas assujettie à la Loi sur les produits dangereux, PARTIE II (Produits dangereux) comme indiqué au alinéa 12 (j); ANNEXE 1(Non-application de la partie II).

La exclusion de la partie II applique à sur la vente ou l'importation de toute chose mentionnée à l'annexe I. L'annexe I comprent Produits antiparasitaires au sens du paragraphe 2(1) de la Loi sur les produits antiparasitaires, Explosifs au sens de l'article 2 de la Loi sur les explosifs, Cosmétiques, instruments, drogues ou aliments, au sens de l'article 2 de la Loi sur les aliments et drogues, Produits de consommation au sens de l'article 2 de la Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation et Bois ou produits en bois.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

| Dénomination chimique | Nom commun et synonymes | Numéro d'enregistrement CAS | % | |
|---------------------------------|-------------------------|-----------------------------|---------|--|
| Nonylphénoxy polyéthoxy éthanol | | Secret commercial | 80-100* | |

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

Remarques sur la composition

*CANADA GHS: Le pourcentage exact (concentration) et le nom chimique ont été retenus comme secret commercial.

4. Premiers soins

Inhalation

En cas d'ingestion : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Peau

Contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement

Yeux

Contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Ingestion

EN CAS D'INGESTION : Appelez un CENTRE ANTIPOISON ou médecin si vous vous sentez mal. Rincer la bouche.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Peut causer une lésion permanente aux yeux, y compris la cécité.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes.

Informations générales

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. En cas de malaise, demander un avis médical (montrer l'étiquette du produit lorsque possible). S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Tenir hors de la portée des enfants.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction appropriés Méthodes d'extinction inappropriées $\label{eq:Dioxyde} \mbox{ Dioxyde de carbone. Poudre chimique. Brouillard d'eau. Mousse.}$

Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.

Risques spécifiques provenant des produits chimiques

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs peuvent se déplacer sur une distance considérable jusqu'à une source d'ignition et provoquer un retour de flammes. Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.

Produits dangereux résultant de la combustion Équipements de protection spéciaux et précautions

spéciales pour les pompiers

Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone.

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

Équipement/directives de lutte contre les incendies

En cas d'incendie et/ou d'explosion ne pas respirer les fumées. Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque.

Méthodes particulières d'intervention

Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.

Risques d'incendie généraux

Liquide et vapeur inflammables.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Tenir à l'écart le personnel non requis. Ternir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Éliminer toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans la zone immédiate). Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Ventiler les espaces clos avant d'y entrer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

NETTOYAGE DES DÉVERSEMENTS: Éliminer toute source d'ignition, et ventiler l'endroit. Faire absorber le liquide à l'aide d'une matière inerte (sable, argile, litière pour chat, etc.). Disposer le tout dans un contenant hermétiquement fermé. Après s'être débarrassé des rebuts, laver l'endroit contaminé à l'eau

Tenir les matières combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles.

Déversements importants : Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Recouvrir d'une feuille de plastique pour empêcher la dispersion. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements peu importants : Absorber avec de la terre, du sable ou une autre matière non combustible et transférer dans des contenants pour une élimination ultérieure. Essuyer avec une matière absorbante (par ex., tissu, lainage). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Ne pas évacuer dans les lacs, les ruisseaux, les étangs et les eaux publiques.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Ne pas manipuler, stocker ou ouvrir près d'une flamme nue, d'une source de chaleur ou d'autres sources d'ignition. Protéger le produit du rayonnement solaire direct. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Ventilation par aspiration antidéflagrante locale et générale. Tout matériel utilisé pour la manutention de ce produit doit être mis à la terre. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Utiliser d'outils ne produisant pas d'étincelles et du matériel antidéflagrant. Éviter tout contact de ce produit avec les yeux. Éviter une exposition prolongée. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Se laver soigneusement après manipulation. Employer de bonnes pratiques d'hygiène du travail lors de la manipulation de ce matériau. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Empêcher l'accumulation de charges électrostatiques en utilisant des techniques de mise à la masse et de raccordement communes. Stocker dans un endroit frais et sec, à l'écart de la lumière solaire directe. Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver dans un endroit muni de gicleurs. Tenir hors de portée des enfants.

ENTREPOSAGE: Garder le contenant original hermétiquement fermé dans un endroit en sécurité lorsque non utilisé. L'entreposer dans un endroit frais et sec, loin d'agents oxydants ou réducteurs. Garder au loin de toute source de chaleur, d'étincelles ou d'allumage. Entreposer loin de toute alimentation humaine ou animale

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition Valeurs biologiques limites

Il n'y a pas de limites d'exposition pour ce ou ces ingrédients. Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

Contrôles d'ingénierie appropriés

Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des

veux

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques) et un écran facial.

Protection de la peau

Protection des mains

Autre

Protection respiratoire

Gants imperméables. Confirmer d'abord avec un fournisseur connu.

Porter un vêtement de protection approprié. Conformément aux directives de votre employeur. Si les limites d'exposition risquent d'être dépassées, utiliser un appareil respiratoire approuvé de

NIOSH.

Le respirateur devrait être choisi près et employé sous la direction des exigences après de professionnel d'une salubrité qualifiée et de sûreté trouvées dans la norme du respirateur de l'OSHA (29 CFR 1910.134), CAN/CSA-Z94.4 et la norme de la norme ANSI pour la protection

respiratoire (Z88.2).

Dangers thermiques

Considérations d'hygiène

générale

Sans objet.

Ne pas fumer pendant l'utilisation. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

9. Propriétés physiques et chimiques

Transparent Aspect Liquide. État physique Liquide. Forme Couleur Incolore Odeur Faible, Sucré Pas disponible. Seuil de l'odeur 6.5 - 7.5pН

Point de fusion et point de

congélation

Point initial d'ebullition

domaine

> 108 °C (> 226.4 °F)

Pas disponible.

d'ébullition Point d'éclair

>46.0 °C (> 114.8 °F) TVC

Pas disponible. Vitesse d'évaporation Non disponible. Inflammabilité (solides et gaz)

Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

Limites d'inflammabilité -

inférieure (%)

Limites d'inflammabilite

< 10.6 %

> 1.8 %

supérieure (%)

Limites d'explosibilite

inférieure (%)

Limites d'explosibilite

supérieure (%)

Pas disponible.

Pas disponible.

Tension de vapeur 10 mm Hg Densité de vapeur 2.55 (air=1,0) Densité relative 1.03 @ 20°C

Solubilité

Solubilité (eau) Miscible

Coefficient de partage

n-octanol/eau

Pas disponible.

Pas disponible. **Temperature**

d'auto-inflammation

Température de décomposition Pas disponible. Viscosité Pas disponible.

Autres informations

Propriétés explosives Non explosif. Propriétés comburantes Non oxydant. 10. Stabilité et réactivité

Réactivité Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de

Stabilité chimique

Risque de réactions dangereuses

La substance est stable dans des conditions normales.

Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.

Éviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas Conditions à éviter

mélanger avec d'autres produits chimiques.

Matériaux incompatibles

Produits de décomposition

dangereux

Agents comburants forts. Acides. Agents réducteurs.

Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation Toute inhalation prolongée peut être nocive.

Peau On ne s'attend à aucun effet néfaste en cas de contact avec la peau.

Yeux Provoque de graves lésions des yeux.

Nocif en cas d'ingestion. Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des Ingestion

vomissements.

Les symptômes correspondant

aux caractéristiques physiques, chimiques et

toxicologiques

Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Peut causer une lésion permanente aux yeux, y

compris la cécité.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: L'ingestion peut causer la nausée ou le vomissement.

Un contact avec les yeux peut entraîner une grave irritation. Traiter selon les symptômes. Traiter

les irritations de la peau selon les symptômes

Résultats d'épreuves Composants **Espèces**

Nonylphénoxy polyéthoxy éthanol (CAS Secret commercial)

Aiguë

Cutané

DL50 Lapin >2000 mg/kg, Sigma Aldrich

Inhalation

CL50 Rat > 1.2 mg/L, 4 h, Sigma Aldrich

Orale

DL50 1602 mg/kg, ECHA Rat

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

Un contact prolongé avec la peau peut causer une irritation temporaire.

Minutes d'exposition Pas disponible. Indice d'érythème Pas disponible. Valeur d'un ædème Pas disponible.

Lésions oculaires

graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

Valeur de l'opacite de la

cornée

Pas disponible.

Valeur de la lésion de l'iris Valeur des rougeurs de la

Pas disponible. Pas disponible.

conjonctive

Pas disponible.

Valeur d'un oedema de la

conjonctive

Jours de récupération Pas disponible.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation respiratoire Pas un sensibilisant respiratoire.

Sensibilisation cutanée

On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de

plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.

Cancérogénicité Non dangereux d'après les critères du SIMDUT. Toxicité pour la reproduction

On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le

développement.

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

Toxicite pour certains organes cibles - expositions répétées

Non classé. Non classé.

Danger par aspiration Effets chroniques

Autres informations

Pas un danger par aspiration.

Toute inhalation prolongée peut être nocive.

Pas disponible.

12. Données écologiques

Écotoxicité

Pas disponible

Persistance et dégradation Potentiel de bioaccumulation Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité du produit.

Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

Mobilité générale

Pas disponible.

Autres effets nocifs

On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone,

perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination

ÉLIMINATION DES PRODUITS INUTILISÉS OU DONT ON VEUT SE DÉPARTIR: Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements

ÉLIMINATION DU CONTENANT : Contenants recyclables: Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant: (1) Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir. (2) Rendre le contenant inutilisable. S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants réutilisables - Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Règlements locaux d'élimination

Détruire conformément àtoutes les réglementations applicables.

Code des déchets dangereux

Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.

Déchets des résidus / produits non utilisés

Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre (voir : instructions d'élimination).

Emballages contaminés

Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

14. Informations relatives au transport

Généralités

Canada: Preuve de classification: Méthode de Classification: Classée selon la partie 2, articles 2,1 à 2,8 du règlement sur le TMD. Le cas échéant, le nom de la technique et la classification du produit seront affiche ci-dessous.

1.33 Exemption d'ordre général relative à la classe 3, Liquides inflammables

1.33: La partie 3 (Documentation), la partie 4 (Indications de danger — marchandises dangereuses), la partie 5 (Contenants), la partie 6 (Formation), la partie 7 (Plan d'intervention d'urgence), la partie 9 (Transport routier) et la partie 10 (Transport ferroviaire) ne s'appliquent pas à la manutention, à la demande de transport ou au transport des marchandises dangereuses incluses dans la classe 3, Liquides inflammables, à bord d'un véhicule routier, d'un véhicule ferroviaire ou d'un bâtiment au cours d'un voyage intérieur si les conditions suivantes sont réunies : a) les marchandises dangereuses n'ont pas de classe subsidiaire; b) les marchandises dangereuses sont incluses dans le groupe d'emballage III et leur point d'éclair est supérieur à 37,8 °C; c) les marchandises dangereuses sont placées dans un ou plusieurs petits contenants conçus, construits, remplis, obturés, arrimés et entretenus de façon à empêcher, dans des conditions normales de transport, y compris la manutention, tout rejet accidentel des marchandises dangereuses qui pourrait présenter un danger pour la sécurité publique.

Transport des marchandises dangereuses (TMD - Canada)

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

15. Informations sur la réglementation

produits de consommation et Bois ou produits en bois.

Règlements fédéraux canadiens

Ce produit n'est pas assujettie à la Loi sur les produits dangereux, PARTIE II (Produits dangereux) comme indiqué au alinéa 12 (j); ANNEXE 1(Non-application de la partie II).

La exclusion de la partie II applique à sur la vente ou l'importation de toute chose mentionnée à l'annexe I. L'annexe I comprent Produits antiparasitaires au sens du paragraphe 2(1) de la Loi sur les produits antiparasitaires, Explosifs au sens de l'article 2 de la Loi sur les explosifs, Cosmétiques, instruments, drogues ou aliments, au sens de l'article 2 de la Loi sur les aliments et drogues, Produits de consommation au sens de l'article 2 de la Loi canadienne sur la sécurité des

Lire l'étiquette approuvée, autorisée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire.

L'étiquette indique des exigences environnementales propres au Canada dans le cas de la manipulation, de l'utilisation et de l'élimination de ce produit antiparasitaire.

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est assujetti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers exigés pour les fiches de données de sécurité conformes au SGH. Vous trouverez ci-dessous les renseignements sur les dangers exigés sur l'étiquette d'un produit antiparasitaire.

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION.

PRÉCAUTIONS:

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Cause des piqûres ou des brûlures douloureuses aux yeux et paupières. Un contact prolongé avec la peau peut entraîner une irritation chez certains individus. Porter des gants imperméables aux produits chimiques et un protecteur facial lors de la manipulation du concentré. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les repas, après avoir utilisé le produit.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: L'ingestion peut causer la nausée ou le vomissement. Un contact avec les yeux peut entraîner une grave irritation. Traiter selon les symptômes. Traiter les irritations de la peau selon les symptômes

Canada la LCPE Annexe I: Matière répertoriée

Nonylphénoxy polyéthoxy éthanol (CAS Secret Inscrit. commercial)

Liste des Substances prioritaires Canada (seconde liste): Substance répertoriée

Nonylphénoxy polyéthoxy éthanol (CAS Secret Inscrit. commercial)

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Règlements internationaux

Classification SIMDUT

Exempt - Produit enregistré - (LPA 28343)

Liste extérieure des substances (LES)

Inventaires

Canada

Pays ou région Nom de l'inventaire En stock (Oui/Non)*

Canada Liste intérieure des substances (LIS)

Oui Non

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence

16. Autres informations

| LÉGENDE | | |
|---|-----------------------|--|
| Extrême Grave Modéré Faible Minimal | 4 3 2 1 0 | |

Santé

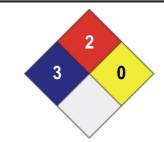
/ 3

Inflammabilité

Danger physique

Protection individuelle

X



Date de publication Date de la révision

03

19-Avril-2021

19-Avril-2021

Version n°

Autres informations

Clause d'exonération de responsabilité

Pour obtenir une FDS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la première page de ce document.

Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles. L'information ci-incluse a été obtenue de sources considérées techniquement précises et fiables. Bien qu'il ait été fait le maximum d'effort possible à fin d'assurer la totale portée à connaissance des risques associés à ce produit, dans les cas où il n'a pas été possible d'obtenir information cela a été déclaré expressément. Étant donné que les conditions particulières d'usage du produit sont au-delà du contrôle du fournisseur, il est présupposé que les utilisateurs de ce matériel ont été correctement instruits des exigences de toute la législation applicable et de tout autre instrument de réglementation. Le fournisseur ne donne aucune garantie, ni expresse ni tacite, et ne sera tenu responsable d'aucune perte, dommages ou conséquence dommageable pouvant résulter de l'usage ou bien de la fiabilité de n'importe quelle information contenue dans ce document.

Préparée par

Norac Concepts Inc. Téléphone: (519) 821-3633